



Paris, le 5 janvier 2021, 18h30

**DÉCISION DU COLLÈGE DE LA GÉRANCE PORTANT SUR LE LANCEMENT D'UN PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS EN VUE D'UNE RÉDUCTION DU CAPITAL**

Le Collège de la Gérance de Rubis annonce qu'il a décidé ce jour, sur autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 9 décembre 2020 et dans le cadre du descriptif publié le 23 décembre 2020 ([Programme de rachat d'actions \(rubis.fr\)](https://www.rubis.fr)), de lancer un programme de rachat d'actions Rubis en vue d'une réduction du capital social, à compter du 6 janvier 2021 et pour un montant maximal de 250 000 000 €. Un mandat a ainsi été confié à un prestataire de services d'investissement indépendant portant sur l'acquisition, en fonction des conditions de marché, d'un nombre maximal de 6 600 000 actions. L'objectif poursuivi est de réduire le capital de la Société par voie d'annulation d'actions. Le prix maximal d'achat est de 55 € (hors frais et commissions) par action. Ce programme prendra fin au plus tard le 31 mai 2022.

---

**Contact**

RUBIS – Direction juridique  
Tél : 01 44 17 95 95